

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 avril 2015 - 19 HEURES

**Présents :** *T. Péronne – A. Peyle -- P. Riot – A. Bertrand – P. Haury — P. Lansade - A. Le Guern – Y. Peymaud– S. De Royer-Dupré*

**Absents excusés :** *J. Legay - F. Martin (pouvoir à Alain Peyle)*

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19 heures 10

<b>Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance</b>	Sylvain de Royer-Dupré est désigné secrétaire de séance.														
<b>PV dernière réunion</b>	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que la feuille des présents de la séance du dernier conseil.														
<b><u>RAPPORT DU MAIRE</u></b>															
<b><u>DELIBERATIONS</u></b>	<p style="font-size: small;">Si des affaires communales mettant en cause certaines personnes sont inscrites à l'ordre du jour, le huis clos peut être décidé pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où des éléments touchant à la vie privée de ces personnes peuvent apparaître.</p> <p style="font-size: small;"><u>Le conseil municipal peut décider de se réunir à huis clos à la demande de trois conseillers ou du maire.</u></p> <p style="font-size: small;">Cette décision ne peut donner lieu à un débat et <b>doit être prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés</b>. Elle peut intervenir à tout moment de la séance, les affaires la justifiant étant cependant généralement réservées pour la fin de séance. Le préambule de la délibération portera mention de la décision.</p>														
<p style="color: red; text-decoration: underline;"><i>Comptes Administratifs 2014 et affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">membres du Conseil Municipal</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">11</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">09</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Représentés</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">01</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">10</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Exprimés</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">10</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">OUI</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">10</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">NON</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;"></td> </tr> </table>	membres du Conseil Municipal	11	Présents	09	Représentés	01	Votants	10	Exprimés	10	OUI	10	NON		<p style="text-align: center;"><b><u>Comptes Administratifs 2014 et affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.</u></b></p> <p style="text-align: center; background-color: yellow;"><b><u>Budget Principal de la Commune</u></b></p> <p>Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Alain PEYLE délibérant sur le compte administratif de la commune de Chatelus le Marcheix de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice concerné,</p> <p>→ approuve le compte administratif 2014, dont les résultats sont les suivants :</p> <p>* <b>fonctionnement</b> : ..... <b>excédent de 362.715,18 Euros</b></p> <p>* <b>investissement</b> : ..... <b>déficit de 30.056,76 Euros</b></p> <p>→ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</p> <p>* <b>compte 002 – report au BP 2015</b> ..... <b>319.658,42 Euros</b></p> <p>* <b>compte 1068</b>.....<b>43.056,76 Euros</b></p>
membres du Conseil Municipal	11														
Présents	09														
Représentés	01														
Votants	10														
Exprimés	10														
OUI	10														
NON															

#### **Budget section de Chauverne**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Alain PEYLE, délibérant sur le compte administratif de la section de Chauverne Neyre de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice concerné,

→ approuve le compte administratif 2014, dont les résultats sont les suivants :

\* **fonctionnement** : ..... **excédent de 21.224,48 €uros**

\* **investissement** : ..... **excédent de 36.313,94 €uros**

→ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* **compte 002 – report au BP 2015**..... **21.224,48 €uros**

#### **Budget de la section de Malmouche**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Alain PEYLE, délibérant sur le compte administratif de la section Malmouche de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice concerné,

→ approuve le compte administratif 2014, dont les résultats sont les suivants :

\* **fonctionnement** : ..... **excédent de 68.613,95 €uros**

\* **Investissement** ..... **excédent 2.174,36 €uros**

→ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* **compte 002 – report au BP 2015**..... **68.613,95 €uros**

#### **Budget du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Alain PEYLE, délibérant sur le compte administratif du service d'assainissement de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice concerné,

→ approuve le compte administratif 2014, dont les résultats sont les suivants :

\* **fonctionnement** : ..... **excédent 11.949,38 €uros**

\* **investissement** : ..... **excédent de 675,13 €uros**

→ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* **compte 002 – report au BP 2015**..... **11.949,38 €uros**

\* **compte 1068**..... **0 €uros**

#### **Budget du C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Alain PEYLE, délibérant sur le compte administratif du C.C.A.S. de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice concerné,

→ approuve le compte administratif 2014, dont les résultats sont les suivants :

\* **fonctionnement** : ..... **excédent de 2.930,46 €uros**

→ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* **compte 002 – report au BP 2015**..... **2.930,46 €uros**

**Approbation des COMPTES DE GESTION  
dressés par Mme DOMENJOD Barbara, Receveur**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,


**Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

**Vote des taux fiscaux**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Monsieur le Maire, considérant les dépenses et les recettes du budget primitif 2015, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux fiscaux pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire les taux 2014 et vote donc les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

	2014	 2015
Taxes d'habitation	15.50 %	<b>15.50 %</b>
Taxes foncières (bâti)	11.77 %	<b>11.77 %</b>
Taxes foncières (non bâti)	27.30 %	<b>27.30 %</b>

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'état 1259 pour 2015

**Attribution et versement de subventions  
aux associations pour l'année 2015**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations et examinés par la Commission « Finances » réunie le 27 MARS 2015

Les membres de la Commission « Finances » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- AAPMA (Sté de Pêche) – Chatelus 300 €
- C.C.J.A. 50 €
- Amicale des Pompiers de Bourganeuf 50 €
- A.B.EL.COL. 75 €
- G.V.A. 50 €
- ART ET NATURE AU THAURION 1.200 €
- SAVIGNY TIERS-MONDE 200 €
- A.L.C.M (Bibliothèque) 20.000 €
- LES MOUSSUS DU THAURION 4.000 €
- C.A.S.T.E.L. 1.200 €
- UNION DDEN 50 €
- TOUR DU LIMOUSIN 300 €
- COLLEGE BENEVENT (voyage scolaire Espagne) 80 €
- COLLEGE BOURGANEUF (voyage Auvergne) 30 €
- COLLEGE BOURGANEUF (voyage Angleterre) 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations indiquées ci-dessus pour une somme totale de **27.615 €**,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

**Adhésions Au SDIC 23**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2008-02/10 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du S.D.I.C. 23 en date du 11 février 2015 acceptant l'adhésion des communes suivantes

**GENTIOUX PIGEROLLES et ROYERE DE VASSIVIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au S.D.I.C. 23 des communes précitées

<b><u>Proposition de rachat de matériel déclassé</u></b>		<p>Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr LECARDEUR Alain, qui fait une offre d'achat du tracteur tondeuse « Vert Loisirs », matériel déclassé de la commune, pour une somme de 450.00 €</p> <p>Après délibération, le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACCEPTE</b> la proposition de Mr LECARDEUR pour une somme de 450 €uros</li> <li>• <b>AUTORISE</b> son maire à signer tout document relatif à ce dossier.</li> </ul>													
<table border="1"> <tr> <td><i>Membres du Conseil Municipal</i></td> <td style="text-align: center;"><b>11</b></td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;"><i>09</i></td> </tr> <tr> <td><i>Représentés</i></td> <td style="text-align: center;"><b>01</b></td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;"><i>10</i></td> </tr> <tr> <td><i>Exprimés</i></td> <td style="text-align: center;"><i>10</i></td> </tr> <tr> <td><b>OUI</b></td> <td style="text-align: center;"><i>10</i></td> </tr> <tr> <td><b>NON</b></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>		<b>11</b>	<i>Présents</i>	<i>09</i>	<i>Représentés</i>	<b>01</b>	<i>Votants</i>	<i>10</i>	<i>Exprimés</i>	<i>10</i>	<b>OUI</b>	<i>10</i>	<b>NON</b>	
<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<b>11</b>														
<i>Présents</i>	<i>09</i>														
<i>Représentés</i>	<b>01</b>														
<i>Votants</i>	<i>10</i>														
<i>Exprimés</i>	<i>10</i>														
<b>OUI</b>	<i>10</i>														
<b>NON</b>															
<b><u>Questions diverses</u></b>		Pas de délibération													
Hameau de gîtes		Le point est fait sur l'avancement de la vente des gîtes													
Reprise du garage		La commission a rencontré des éventuels repreneurs													
Commission Sport, tourisme, loisirs, environnement		La commission se réunira le 17 avril 2015 à 19 heures à la mairie pour faire le point sur le fleurissement et l'aménagement du village.													
Commission des travaux		La commission se réunira le 24 avril 2015 à 18 heures pour définir les travaux à valider.													

**LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU 08 mai 2015 à 9 HEURES**

**Dépôt de la gerbe au monument à 11 heures 30, suivi d'un vin d'honneur**

La séance est levée à une heure quinze minutes

Le secrétaire de séance  
Sylvain de Royer-Dupré